

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINES DE TP (VRS - VGP)



Téléphone : 06.10.87.17.10
E-mail : vgp.conform@gmail.com

Date	31 mars 2025
N° de client	20
N° de rapport	TP7-8194
N° interne de contrôle	13
Prochaine vérification	31 mars 2026

- ☒ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
☐ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	FABRICE SMITH	Société	WACKER NEUSON	Signature	
-----	---------------	---------	---------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : WACKER NEUSON	MARQUE VÉHICULE
Modèle : DV90	
N° de Série : WNCD2412P00001452	TYPE
CATÉGORIE : 8 : Tombereau > 4,5 T (automoteur articulé)	
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 9000.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2025	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 1	N° du Parc
LEVAGE : Non	

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé	
N°	Défauts auxquels il faut absolument remédier :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Oui

Une contre-visite sera obligatoire :

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : GUILLAUME FOIRIEN	Société : VGP CONFORM
-------------------------	-----------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

VGP CONFORM

GUILLAUME FOIRIEN

N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN

Date : 31 mars 2025

MarqueWACKER NEUSON

Marquage CE : Oui

Prochaine contrôle : 31 mars 2026

ModèleDV90

L'appareil peut être utilisé : Oui

Rapport N° : TP7-8194

Client : WACKER NEUSON

N° de SérieWNCD2412P00001452

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Oui

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Non

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Oui

Zone sécurisée pour les essais

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

✓

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter	B	D	NEO	V/F	N°	Organe de préhension (fourches, pince, godet, BRH...)	B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	✓			V		Mécano soudures – état général – usure			✓	V	
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	✓			V		Articulations – axes – bagues			✓	V	
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)			✓	V		Raccordements hydrauliques			✓	V	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	✓			V		Fixation de l'outil			✓	V/F	
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)			✓	V		Attache rapide (état, fonctionnement)			✓	V/F	
Groupe de puissance	B	D	NEO	V/F	N°	Verrouillage attache rapide			✓	V/F	
Niveaux (huile moteur et hydr./liquide refroidissement	✓			V		Autre dispositif :					
Protections des parties tournantes (courroies, hélices)	✓			V		Poste de conduite	B	D	NEO	V/F	N°
Radiateur(s) (état général, fuites colmatage...)	✓			V		Accès (marchepieds, poignées, garde-corps)	✓			V	
Pompes(s) (fuites, raccordements hydrauliques)	✓			V		Structure ROPS/FOPS (présence, état...)	✓			V	
Distributeurs (rac. électriques et hydrauliques, fuites...)	✓			V		Cabine (état, vitre,...)	✓			V	
Joint tournant (état, étanchéité)	✓			V		Siège (état, réglages, fixations...)	✓			V/F	
Réservoirs (déformations, fuites, état des bouchons...)	✓			V		Ceinture de sécurité	✓			V/F	
Sortie d'échappement (protégée ou inaccessible)	✓			V		Essuie-glaces, lave-glaces	✓			V/F	
Batteries et coupe-batterie (état et fixations)	✓			V/F		Rétroviseurs	✓			V	
Capotages (fixations, fermetures, dispositifs de calage)	✓			V/F		Issue de secours			✓	V	
Isolations phoniques des capots moteurs	✓			V		Eclairage route/travail et gyrophare	✓			V/F	
Châssis	B	D	NEO	V/F	N°	Avertisseur sonore (klaxon, bip de recul,...)	✓			F	
Mécano soudures et boulonnerie (fissures, oxydation...)	✓			V		Fonctionnement et repérage des commandes	✓			V/F	
Fixation contrepoids	✓			V		Tableau de bord	✓			V	
Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets)			✓	F		Caméra/écran de travail	✓			V/F	
Autre dispositif :						Contacteur à clé (immobilité au démarrage et à l'arrêt)	✓			V/F	
Avertissement des zones dangereuses	✓			V		Dispositifs règlementaires	B	D	NEO	V/F	N°
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur	✓			V		Équipement contre l'incendie			✓	V	
Transmission	B	D	NEO	V/F	N°	Si oui : date de la dernière vérification annuelle					
Moteurs de translation et réducteurs	✓			V		Abaque(s) de charge (CMU = 9000 Kg)	✓			V	
Raccordements hydrauliques	✓			V		Indicateurs de dévers			✓	V/F	
Ponts – Différentiels – Cardans	✓			V		Indication puissance acoustique	✓			V	
Train porteur	B	D	NEO	V/F	N°	Valeur mesurée au décibel mètre: 101 dB					
Pneumatiques et jantes (usure, entailles sur les flancs)	✓			V		Dispositif de préhension de la machine (pour la manutention)			✓	V	
Vérins de direction (fixations, fuites...)	✓			V/F		Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident(arrêt d'urgence à chaque poste de commande)			✓	V	
Chaînes – Patin – Galets			✓	V		Autre dispositif :					
Roues folles – Barbotins – Tension de chaînes			✓	V/F							
Autres :											

ACCESSOIRES

Bennes (R 4324-2 à 3, 8, 16 et 17)

Signalisation zone et utilisation dangereuse

✓

Fonctionnement des commandes en position neutre

✓

Dispositif de protection contre le retournement ou les chutes

✓

2 / 3

CONTRÔLEUR		TOMBEREAU (INITIAL)												
VGP CONFORM GUILLAUME FOIRIEN		N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN												
		Date : 31 mars 2025				Prochaine contrôle : 31 mars 2026			Client : WACKER NEUSON					
		Marque		WACKER NEUSON		Modèle		DV90		N° de Série		WNCD2412P00001452		
		Marquage CE : Oui				L'appareil peut être utilisé : Oui			Une contre visite sera obligatoire : Non					
ESSAI DE FONCTIONNEMENT														
		B	D	NEO	V/F	N°			B	D	NEO	V/F	N°	
Sécurité de démarrage		✓			F			Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)						
Dispositif « homme mort »				✓	F			Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : Kg m						
Contacteur de siège		✓			F			Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)					✓	
Commande de direction		✓			F			Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge					✓	
Direction de secours (suivant capacité)				✓	F			Réglage de l'indicateur / limiteur de charge						
Frein de service		✓			F			Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge						
Frein de parc / Frein de secours		✓			F			Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)						
								Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.						
								Vérin de :						
								Vérin de :						
EXAMENS ET ÉPREUVES														
Examen d'adéquation				✓				Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)						
Examen de montage et d'installation. (Recommandé mais pas obligatoire)								Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m						
Épreuve statique (1h, 100 mm à la descente)				✓				Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?					Non	
Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m				✓				Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?					Non	